



A retenir

Pêcher

Cloque : début période à risque pour les variétés à floraison très précoce

Abricotier, Pêcher, Prunier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

TOUTES ESPECES

SOMMAIRE

Toutes espèces

Pêcher

Abricotier-Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI

Structures partenaires : CA
2B, CRA, FREDON, CANICO.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B,

Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Biologie : Cette maladie, due à un phytoplasme se développe sur abricotier, pêcher et prunier. Les symptômes se caractérisent par un débourrement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison et sont répartis de manière inégale sur l'arbre (*cf photos*).

Les symptômes varient en intensité selon la variété et le porte-greffe. La présence de chlorose, la diminution de la croissance végétative voir le dépérissement de l'arbre peuvent être observés ensuite en période végétative.

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril sa pérennité: elle peut détruire jusqu'à 5% des arbres du verger chaque année. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni*.



ECA sur abricotier



ECA sur prunier

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2014 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giulianu, Canale di Verde, Linguizzetta. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Observation : observation de symptômes sur prunier, abricotier sur les différents secteurs de production

Evaluation du risque : élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes.

**La lutte contre l'ECA nécessite une éradication obligatoire et collective.
Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger.**

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade pointe verte pour les variétés à débournement très précoce (Early bomba).



Stade pointe verte

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Biologie : Le stade de sensibilité débute dès le stade pointe verte des bourgeons à bois ; le risque de pénétration des spores transportées par l'eau au niveau de l'ouverture des écailles est important. Le transport des spores est donc favorisé par les pluies ou par une forte hygrométrie avec de températures supérieures à 7°C.

Sur les parcelles de référence du secteur de Vescovato, le stade de sensibilité est atteint pour les variétés à débournement très précoce.

Évaluation du risque : élevé pour les variétés à floraison très précoces ;

ABRICOTIER - PRUNIER

- **Stade phénologique**

Pas de gonflement des bourgeons observé sur les secteurs de Casinca et San Giuliano


- **Bactériose**

Biologie : La bactériose peut causer d'importants dégâts sur l'arbre voir son dépérissement. Les bactéries pénètrent le végétal par les blessures naturelles (plaies pétiolaires, écartement des écailles de bourgeons...) ou accidentelles (plaies de taille, blessure sur bois dues à la grêle...). En fin d'hiver, des écoulements de gomme rougeâtre au niveau du tronc, des charpentières ou des rameaux peuvent être observés. Au printemps, ces mêmes arbres présentent soit une absence de débournement, voir un dépérissement brutal de la charpentière. Plusieurs facteurs peuvent favoriser la bactériose : les accidents climatiques (fortes pluies automnales, le froid, la grêle), la sensibilité variétale, le stress hydrique en saison.

Évaluation du risque : la période de sensibilité débute au stade « gonflement des bourgeons ».



Écoulement de gomme sur abricotier

	Jeudi 19 janvier	Vendredi 20 janvier	Samedi 21 janvier	Dimanche 22 janvier	Lundi 23 janvier	Mardi 24 janvier	Mercredi 25 janv.	Jeudi 26 janvier
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Vent modéré à fort	Temps assez beau ; Légère hausse des températures		Retour des nuages et des précipitations		Temps sec ; passages nuageux		

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 11 novembre 2016, 289 foyers sont répertoriés dont 272 en Corse du Sud et 17 en Haute-Corse. Les prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 28 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.